

Affichage : le 17/03/2025

Commission de gestion des compétitions

Réunion par mail du 15/03/2025

Ont participé : DAGBERT Jean Claude, FOURNIER Claude, HARY Dominique, HENON Jean Michel, LEMAITRE Sylvain, PORET Franck, QUENIART Patrick

Rappels réglementaires

Obligations des clubs masculins « herbe » dont l'équipe A masculine évolue en district

Niveau	Nombre d'équipes	Classement terrain	Nombre d'arbitre
D1	4 (2 seniors + 2 jeunes ou féminines avec 1 jeune à 11 si montée en R3)	T5	2 dont 1 majeur
D2	4 (2 seniors + 2 jeunes ou féminines)	T5	1
D3	3 (2 seniors + 1 jeune ou féminine)	T6	1
D4	3 (2 seniors + 1 jeune ou féminine)	T6	1
D5	2 (2 seniors ou 1 senior + 1 jeune ou féminine)	T6	1
D6	1 Senior	T7	1
D7	1 Senior	T7	0 (1 à compter de la saison 2025/2026)

Pénalisation :

A) Nombre d'équipes non respecté :

- 1ère saison d'infraction : interdiction d'accession pour l'équipe senior A.
- 2ème saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

Pour accéder le club doit remplir l'obligation du niveau supérieur la saison précédente.

B) Niveau de classement du terrain non respecté :

- Interdiction d'accession pour l'équipe concernée.

C) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

- 1ère saison d'infraction : amende et moins deux mutés en équipe senior A.
- 2ème saison d'infraction : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.
- 3ème saison et plus : amende, aucun muté en équipe senior A et interdiction d'accéder au niveau supérieur pour la 1ère équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité

Futsal : Mouvements futsal en fin de saison 2024/2025

D1 :

Nombre d'équipe 2024/2025	7	7	7	7
Nombre montée en R2	1	1	1	1
Nombre de descente de R2	0	1	2	3
Nombre de montées de D2	4	4	3	2
Nombre de descente en D2	1	1	1	1
Nombre équipe en 2025/2026	9	10	10	10

D2 :

Nombre d'équipe 2024/2025	10	10	10	10
Nombre montée en D1	4	4	3	2
Nombre équipe en 2025/2026	En fonction des engagements			

Jeunes :

Le District a une accession en U15, U16, U17 et U18 Ligue. Le premier d'U14, U15, U16, U17 D1 accèdera en Ligue de la catégorie d'âge suivante pour la saison 2025/2026, si aucun empêchement réglementaire s'y oppose. En U13, au moins une équipe de notre District accèdera en U14 Ligue, ensuite cela sera fait en fonction du classement au cahier des charges, qui devrait vous être communiqué par les services de la Ligue.

Le Président : JM HENON